affection et leurs intérêts. De ce nombre il faut mettre aussi le peuple qui a cette intelligence aura droit du M de Cazes, l'un de nos honorables députés législa-tifs, homme d'un grand sens, et habile à interprêter car il a été dit : aide-toi, le ciel t'aidera. par ses écrits la justesse de sa pensée. La presse vient de louer généralement une lecture publique que ce nos mines de tout genre que des compagnies améri-Monsieur vient de donner à Québec. Dans ce iravail caines achètent et exploitent malheureusement au déqu'on ne peut assez louer, le judicieux auteur admet, triment des intérêts canadiens. Il peut y avoir, dans quoique assez nouvellement établi dans le pays, où il le moment, quelques raisons d'excuser un tel détriy prospère au milieu des champs qu'il y cultive, que ment; mais c'est un malheur qu'il importe grandela vocation terrestre de la masse des canadiens, est ment de conjurer au plus tôt. Voyez là-dessus ce que bien vraiment l'agriculture. Il ne lui a fallu que peu dit M. De Cazes avec une justesse et une raison ind'observation et d'expérience pour se mettre pleinement au fait de cette vérité; tandis que parmi nous tant d'esprit ignorent, ou hésitent encore sur ce point peut dire, d'affaires de famille. Cependant, dans l'incapital. Il faut lire cette lecture, publiée dans le Cour-liérêt général et pratique on doit constater que plurier du Canuda du 6 courant, pour se faire une idée sieurs bonnes mesures suivent leur cour ordinaire et juste des excellentes vues de l'auteur. Après quoi, il arriveront à bonne fin. Quelques-unes n'obtiennent faut, à part soi, l'en remercier et faire connaître son point à la vérité tout le succès désirable, sel que la œuvre tant et plus, afin d'augmenter le nombre des amis de l'agriculture et des vrais amis du peuple. En outre, la question est traitée, par M. de Cazes, à l'état pratique : tout le monde peut donc y atteindre; c'est un grand mérite de plus ajouté à tous les autres

Un autre document, intéressant à un haut point l'agriculture, et que presque toute la presse a loué avec raison, sans s'occuper des idées exclusives des partisans politiques de côté ou d'autre, a éte le rapport du ministère de l'agriculture. On y voit développé bien des motifs d'espérer que la question agricole sera de plus en plus son chemin à travers mille obstacles politiques et autres qu'elle a encore à franchir. Mais l'esprit public est tel aujourd'hui en sa faveur que les obstacles politiques et autres auront à compter avec cet esprit avant de passer outre et de lui nuire comme par le passé. Ce sera un grand bien: car les tyrannies, de quelque couleur qu'elles se parent, sont toujours à craindre. Aux bons esprits et aux cœurs fermes de les déjouer.

Puisque nous 'en sommes sur l'agriculture et les moyens de l'activer et de la mettre de plus en plus en estime, il saut dire que la saison, quoique peu avancée, se montre assez favorable à l'ensemencement des terres. Espérons toutesois qu'il n'en sera pas tout à-fait comme l'an dernier, où la secheresse trop prolongée du printemps a opéré de bien facheux résultats.

A côté de l'agricul ure et du commerce intérieur qui ont leur point de départ et leurs premiers motifs d'espoir dans la saison du printemps, c'est l'occasion aussi de parler de nos pêcheries. Si M. De Cazes a et est en voie de progrès. Si ces deux essais devebien parlé sur l'organisation de l'agriculture, M. Le- naient lois et obtenaient en pratique une exécution moine, l'auteur de l'histoire naturelle de nos oiseaux, serme et sure, l'intempérance, dans ces deux grandes a axissi fait un excellent et long travail sur les pêcheries du Canada. La question y est traitée sous toutes ses faces, dans son sons pratique aussi bien qu'au point de vue littéraire. Plus cette source de richesse, ajoutée à tant d'autres que la divine Providence a jetées à pleines mains sur toute le surface de notre boissons falsifiées sont doublement funestes. beau pays, comme l'observe si justement M. De Cazes, enivrent et détériorent la santé: elles minent donc à sera exploitée par les Canadiens, plus Dieu bénira un la fois les forces de l'esprit et celles du corps. pays où l'on a l'intelligence de ses bienfaits; et plus

Resteront nos richesses de l'intérieur de notre sol, contestable.

Notre Parlement, dans le moment, s'occupe, on loi sur l'usure, par exemple, qui n'a pu être limitée dans son taux d'intérêt au juste point que reclamait la voix publique. Ainsi, à peu près, il en a été de la loi sur l'exécution des criminels. Elle a subi un échec dans le Conseil Législatif, malgré l'opposition habile et sérieuse de quelques honorables membres. Cependant, puisse la chose être vraie! on nous dit, à l'henre même, que cette loi a été rejetée à sa troisième lecture, et que l'exécution des criminels continuera d'être publique pour les bons motifs qui ont existé de tont temps. Si notre société est déjà trop gâtée pour ignorer ces motifs, et si certains amis du progrès, ennemis de ce qu'ils appellent le "statu quo," les ignorent aussi, et les condamnent ipso facto, cela ne tient à rien auprès du législateur et des autorités chargées du soin de sauvegarder les vrais intér ts de la société. Et tout esprit juste et sainement instruit doit se ranger de ce côté.

L'ouverture de la navigation a eu déjà ses tristes évènements. Le steamer de la ligne canadienne, l'Anglo-Saxon, a subi un affreux naufrage avec perte de près de 150 vies et de toute sa cargaison. ligne s'est distinguée par ses nombreux malheurs. Trouvera-t-on le moyen d'y parer, ou sera-t-on forcé de renoncer à cette voie de communication? Toujours est-il temps plus que jamais d'aviser.

Outre le projet de loi relatif à la tempérance dont nous parlions dans la précédente Quinzaine, une autre mesure analogue ayant pour but de s'opposer à la vente des liqueurs frelatées, a été discutée en Chambre ruines de l'âme et du corps, y trouverait deux excellents moyens d'affaiblissement et peut-être d'extinction complète. On doit donc espérer que nos législateurs bien intentionnés s'emploieront volontiers à saire triompher ces deux bons essais de législation. Les

On annonce une émigration plus nombreuse que